DECISION DU MAIRE N° 21/2026
DU 19 OCTOBRE 2026

PRESTATION SYSTEME DE DIFFUSION
AVEC REGIE COMPLETE
SOCIETE 2R AND CO
FEU D'ARTIFICE DU 28 NOVEMBRE 2026
VERT LE GRAND

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation du Marché de Noël sur la commune de Vert le Grand en date du 28 novembre 2026 ;

CONSIDERANT le devis numéro 0066 de la société 2R and Co afin de procéder à la sonorisation du feu d'artifice du 28 novembre 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis de la société 2R and Co pour la sonorisation du feu d'artifice du 28 novembre 2026 pour un montant de 2 388.00 €.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 19 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE VERT-LE-GRAND
91810 ESSONNE

Thierry MARAIS